

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20220405-D2022210-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022

Délibération : D_2022-2-10 L' an deux mille vingt deux, le mardi 5 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation du Conseil : 28 mars 2022

Présents : 16 Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 18

Pouvoirs :
Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte
Madame ROULAUD Amandine a donné pouvoir à Monsieur BOSSARD Jean Paul

Objet : Subvention à la coopérative scolaires pour la classe découverte à Saint Lary Soulan

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre,
Mesdames CORBIN Manitarritiana et ROULAUD Amandine.

Secrétaire de Séance : Monsieur BOSSARD Jean Paul

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une classe découverte transplantée à Saint-Lary Soulan est prévue du 27 mars au 3 avril 2022.

Cette sortie, à laquelle 54 élèves de CE1, CE2, CM1, CM2 participent, représente un coût de 31 968.00 euros TTC soit 74 euros par enfant et par jour.

La répartition du coût est la suivante :

- CHARENTE le Département : 8 640.00 euros soit 20 euros par enfant et par jour
- participation des familles : 11 664.00 euros soit 27 euros par enfant et par jour
- et une participation de la commune dont le montant est l'objet des débats.

Madame le Maire précise que ces classes découvertes se feront tous les 4 ans.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et propose la somme 11 664.00 euros soit une participation de 27 euros par enfant et par jour faisant partie du voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **VALIDE** une participation communale de 27 euros par enfant et par jour soit 11 664.00 euros pour la classe découverte transplantée à Saint Lary Soulan du 27 mars au 3 avril 2022.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 5/04/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 7/04/2022

